

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 661

20 avril 2007

### SOMMAIRE

<b>A&amp;A Inform S.à r.l.</b> .....	<b>31726</b>	<b>Klugher S.à r.l.</b> .....	<b>31726</b>
<b>ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A.</b> ...	<b>31721</b>	<b>LaSalle UK Ventures Property 3</b> .....	<b>31698</b>
<b>Admin S.à r.l.</b> .....	<b>31726</b>	<b>LCI A.G.</b> .....	<b>31698</b>
<b>Agence Immobilière Hein et Cie S.à r.l.</b> .....	<b>31718</b>	<b>L'Entreprise Immobilière Sàrl</b> .....	<b>31719</b>
<b>Agence Immobilière Hein et Cie S.à r.l.</b> .....	<b>31719</b>	<b>L'Entreprise Immobilière Sàrl</b> .....	<b>31720</b>
<b>Agri-Distribution SA</b> .....	<b>31725</b>	<b>Liberty Ermitage Global Strategy Fund</b> ..	<b>31704</b>
<b>Albert Schmit S.A.</b> .....	<b>31690</b>	<b>Locarno Investments S.A.</b> .....	<b>31724</b>
<b>Bellary Holding S.A.</b> .....	<b>31688</b>	<b>Luxembourg (Overseas) Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>31721</b>
<b>CharterhouseLuxco</b> .....	<b>31689</b>	<b>Matignon Finance</b> .....	<b>31708</b>
<b>CHDA Liegenschaftsverwaltung S.à r.l.</b> ..	<b>31691</b>	<b>Meigerhorn Grutzepark S.à r.l.</b> .....	<b>31682</b>
<b>Demag Holding, Sàrl</b> .....	<b>31689</b>	<b>NCB Warrant Holdings II S.à r.l.</b> .....	<b>31721</b>
<b>DENIM HoldCo S.à r.l.</b> .....	<b>31720</b>	<b>Novacap Luxembourg (Participation 2) S.à</b> <b>r.l.</b> .....	<b>31722</b>
<b>Dolce &amp; Gabbana Luxembourg S.à r.l.</b> ...	<b>31722</b>	<b>Novator Telecom Finland S.à r.l.</b> .....	<b>31716</b>
<b>Dundas Ünlü Partners S.A.</b> .....	<b>31690</b>	<b>On Air s.à r.l.</b> .....	<b>31711</b>
<b>ENGELDINGER et associés</b> .....	<b>31728</b>	<b>Plastiflex Participations S.A.</b> .....	<b>31724</b>
<b>Etoile Noire S.A.</b> .....	<b>31707</b>	<b>Project &amp; Building Participations S.A. Lu-</b> <b>xembourg</b> .....	<b>31689</b>
<b>Euroalex S.à r.l.</b> .....	<b>31724</b>	<b>Project &amp; Building Participations S.A. Lu-</b> <b>xembourg</b> .....	<b>31689</b>
<b>Euro Gwyneth S. à r.l.</b> .....	<b>31723</b>	<b>Reka S.A.</b> .....	<b>31714</b>
<b>Euro Les Tours S.à r.l.</b> .....	<b>31723</b>	<b>RG Group S.A.</b> .....	<b>31707</b>
<b>Eurolieum S.à r.l.</b> .....	<b>31723</b>	<b>SatBirds Finance</b> .....	<b>31716</b>
<b>Européenne de Travaux Spécialisés S.A.</b> .....	<b>31710</b>	<b>Secinvest Holding S.A.</b> .....	<b>31721</b>
<b>Euro Porto S. à r.l.</b> .....	<b>31724</b>	<b>Server Group Europe S.A.</b> .....	<b>31719</b>
<b>Fila Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>31720</b>	<b>Sozan Holding S.A.</b> .....	<b>31711</b>
<b>Gaz d'Orient S.A.</b> .....	<b>31725</b>	<b>Spellini Sàrl</b> .....	<b>31725</b>
<b>Gilberti Group S. à r.l.</b> .....	<b>31722</b>	<b>SQ Luxco</b> .....	<b>31722</b>
<b>Homeside Holding Sàrl</b> .....	<b>31721</b>	<b>The Massive Luxco S.A.</b> .....	<b>31716</b>
<b>Immobilière Acropolis S.A.</b> .....	<b>31690</b>	<b>The Massive Luxco S.A.</b> .....	<b>31718</b>
<b>Immobilière Krypton S.A.</b> .....	<b>31688</b>	<b>The Massive Luxco S.A.</b> .....	<b>31719</b>
<b>Immobilière Scarabée S.A.</b> .....	<b>31690</b>	<b>VA No1 (Regnault) S.à r.l.</b> .....	<b>31720</b>
<b>Investure S.A.</b> .....	<b>31682</b>	<b>Wisson S.A.</b> .....	<b>31691</b>
<b>Klugher S.à r.l.</b> .....	<b>31726</b>		

**Investure S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 89.426.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour compte de INVESTURE S.A.*

FIDUPLAN S.A.

Signature

Référence de publication: 2007011904/752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00128. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

**Meigerhorn Grutzepark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.057.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand six, on the fifteen day of December.

Before us M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MEIGERHORN PROPERTIES, S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, at section B, under number 117.988,

here represented by Mr. Guy Hornick, Maître en Sciences Economiques, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of MEIGERHORN GRUTZEPARK, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings

or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 22.** Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed by MEIGERHORN PROPERTIES S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2006.

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euros.

### General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 6A, route de Trèves, L-2633 Luxembourg.
2. - Mr. Ely-Michel Ruimy, Managing Director, born in Casablanca on December 31, 1964, residing at 77ter, rue Charles Laffitte, F-92200 Neuilly sur Seine,  
- Mr. Franck Ruimy, Director, born in Casablanca on February 2, 1971, residing professionally at 25, Knightsbridge, London, SW1X 7RZ, UK.,  
are appointed managers of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MEIGERHORN PROPERTIES S.à r.l., société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 117.988,

ici représentée par Monsieur Guy Hornick, Maître en Sciences Economiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de MEIGERHORN GRUTZEPARK S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Senningerberg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice



ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

MEIGERHORN PROPERTIES S.à r.l., pré-mentionnée, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à deux mille euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 6A, route de Trèves, L-2633 Luxembourg.

2. - Monsieur Ely-Michel Ruimy, Président Directeur Général, né à Casablanca le 31 décembre 1964, demeurant à 77ter, rue Charles Laffitte, F-92200 Neuilly sur Seine,

- Monsieur Franck Ruimy, Directeur, né le 2 février 1971 à Casablanca, demeurant professionnellement au 25, Knightsbridge, Londres, SW1X 7RZ, UK,

sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Hornick, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 11, case 7. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007011653/211/329.

(070002769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

---

**Bellary Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.489.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES

*Administrateur*

*Signatures*

Référence de publication: 2007011916/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00595. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070002692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

---

**Immobilière Krypton S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 107.873.

Les membres du Conseil d'Administration, ARCHIPELS S.A. et CAMARIMMO S.A. ont démissionné de leur mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Le siège social est dénoncé à la même date.

Luxembourg, le 21 décembre 2006.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

*Domiciliaire*

*Signature*

Référence de publication: 2007012125/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00704. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070002783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

---



**CharterhouseLuxco, Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 82.621.

Le bilan au 30 septembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007012187/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02195. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Demag Holding, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 88.342.

Les comptes annuels au 30 septembre 2006 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DEMAG HOLDING, S.à r.l.*

C. Bourrat

*Chief Corporate Counsel*

Référence de publication: 2007012135/260/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01643. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

**Project & Building Participations S.A. Luxembourg, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 83.974.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007012188/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01958. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Project & Building Participations S.A. Luxembourg, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 83.974.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012189/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01959. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Albert Schmit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelage.  
R.C.S. Luxembourg B 8.018.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 février 2007.

Pour copie conforme  
Pour la société  
Pour Maître J. Seckler  
Notaire  
M. Goeres

Référence de publication: 2007031599/231/15.

(070026520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

---

**Immobilière Scarabée S.A., Société Anonyme,**

(anc. Immobilière Acropolis S.A.).

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 89.572.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Réginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 2002, acte publié au Mémorial C no 1703 du 28 novembre 2002, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 4 février 2004, acte publié au Mémorial C no 304 du 16 mars 2004, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 21 août 2006, acte publié au Mémorial C no 1917 du 12 octobre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.  
Pour extrait sincère et conforme  
Pour IMMOBILIERE SCARABEE S.A.  
INTERFIDUCIAIRE S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007012256/1261/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01096. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Dundas Ünlü Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R.C.S. Luxembourg B 114.450.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 janvier 2007.

p. Maître J. Seckler  
Notaire  
par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007012292/231/13.

(070003665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Wisson S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha.  
R.C.S. Luxembourg B 61.965.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom Montag, dem 15. Januar 2007*

*Beschlüsse*

2.1. Der Verwaltungsrat wird in seiner Zusammensetzung bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2010 statt finden wird, bestätigt.

2.2. Herr Manfred G. Krause und Herr Sergiej Paiseevitch Maslakov werden mit sofortiger Wirkung von der täglichen Geschäftsführung entbunden.

2.3. Die Gesellschaft ABAKUS SERVICE S.A. wird als Rechnungskommissar der Gesellschaft bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2010 statt finden wird, bestätigt.

Für die Richtigkeit des Auszuges

ABAKUS SERVICE S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007032419/2323/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08773. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070027393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

**CHDA Liegenschaftsverwaltung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 124.323.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the nineteenth, January.

Before Us, Maître Roger Arrensdorff, public notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TEMES CAPITAL PARTNERS LLC, a company incorporated under the laws of Nevis Island, having its registered office at Main Street; P.O. Box 556, Charlestown, Nevis (Nevis Island),

here represented by M<sup>e</sup> Arnaud Sagnard, Attorney at law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Kusunacht, on the 18th January 2007,

The said proxy, after having been signed *in* *variety* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name CHDA LIEGENSCHAFTSVERWALTUNG S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1. The Company's object is to deliver services to business people and their companies. The Company is more precisely entitled to provide offices, computers, archives, garages, telephone services, fax facilities, telex facilities, administrative help, etc. to third parties. Moreover, the Company can buy, sell, import and export anything except for any goods requiring a special authorisation.

3.2. The Company can acquire, rent or lease, build, alienate or exchange any property or realty, production goods or equipment and more generally perform any commercial, industrial or financial activity directly or indirectly related to its business object; it can acquire in terms of investments any property or realty, even when not directly or indirectly related to the company's business object.

3.3. The Company can administer, supervise, and control any company related to it or in which it holds a stake and any other company, and it can issue loans to these, under any form and for any duration whatsoever,

3.4. Generally speaking, the company can perform any commercial, industrial or financial activity, which the board of administration esteems to be necessary or useful in order to fulfil its business objectives.

3.5. The present list is enumerative only and not limiting.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

**Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

**IV. General Meetings of Shareholders****Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

**V. Annual accounts - Allocation of profits****Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

**VI. Dissolution - Liquidation****Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

**VI. General Provision**

**Art. 17. General Provision.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

*Subscription - Payment*

Thereupon, TEMMES CAPITAL PARTNERS LLC, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to five hundred shares (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-);

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

*Resolutions of the Sole Shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

- Mrs Christel Damaso, Manager of Companies, born on July 24th, 1978 in Luxembourg in the Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
- Mr Frank Weidema, President, born on January 27th, 1960 in Sao Paolo, Brazil, with professional address at 34, Keplerstraat, NL-1171 CD Badhoevedorp.

2. The registered office of the Company is set at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-neuf du mois de janvier.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TEMMES CAPITAL PARTNERS LLC, une société de droit de l'île de Nevis aynat pour siège social Main Street; P.O. Box 556, Charlestown, Nevis (Nevis Island),



ici représentée par M<sup>e</sup> Arnaud Sagnard, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Kusnacht, le 18 janvier 2007,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement. Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination CHDA LIEGEN-SCHAFTSVERWALTUNG S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La société a pour objet la prestation de services pour des hommes d'affaires et leurs sociétés. La société pourra notamment mettre à la disposition de tiers, des bureaux, des ordinateurs, des archives, des garages, des services de téléphone, telefax, télex, aide administrative etc. En outre, la société pourra faire l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de toute chose quelconque à l'exception des biens nécessitant une autorisation spéciale.

3.2. La société peut acquérir, donner ou prendre en location, construire, aliéner ou échanger tous bien meubles ou immeubles, d'exploitation ou d'équipement et d'une manière générale entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social; elle peut acquérir à titre d'investissement tous biens meubles ou immeubles, même sans rapport direct ou indirect avec l'objet social de la société.

3.3. La société peut pourvoir à l'administration, à la supervision, et au contrôle de toutes sociétés liées ou avec lesquelles il existe ou non un lien de participation et consentir tout prêt à celles-ci, sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit.

3.4. D'une manière générale, la société peut entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles, ou financières que le conseil d'administration juge nécessaires ou utiles pour atteindre le but social.

3.5. La présente liste est énonciative et non limitative.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, telefax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou telefax.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chaque gérant de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée Générale des Associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, telefax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, telefax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou telefax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

### **VI. Disposition générale**

**Art. 17. Disposition Générale.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

#### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, TEMMES CAPITAL PARTNERS LLC, prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Coûts*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La/les personne(s) suivante(s) est/sont nommée(s) comme gérant(s) de la Société pour une durée indéterminée:
  - Mlle Christel Damaso, gérante de sociétés, née le 24 juillet 1978 à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour adresse professionnelle 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
  - M. Frank Weidema, président, né le 27 janvier 1960 à Sao Paolo (Brésil), ayant pour adresse professionnelle 34, Keplerstraat, NL-1171 CD Badhoevedorp.
2. Le siège social de la Société est établi au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Sagnard, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 25 janvier 2007, REM 2007/211. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 30 janvier 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007031039/218/375.

(070025545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

**LCI A.G., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 88.844.

Le contrat de domiciliation de la société a été dénoncé avec effet au 1<sup>er</sup> août 2004.

Luxembourg, le 15 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007031570/2336/10.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04299. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

**LaSalle UK Ventures Property 3, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.396.

**STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the ninth of February.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LaSalle UK VENTURES, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 116.220, having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg,

here represented by Mrs. Cathy Blondel, legal assistant, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on February 5, 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LaSalle UK VENTURES PROPERTY 3 (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

### B. Share capital - Shares

**Art. 5.** The Company's share capital is set at eight thousand seven hundred pound sterling (GBP 8,700.-) represented by four hundred thirty-five (435) shares with a par value of twenty pound sterling (GBP 20.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 8.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder shall be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### C. Management

**Art. 10.** The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

**Art. 11.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. There shall not be a majority of United Kingdom resident managers on the board at any time and the chairman shall not be a United Kingdom resident.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting, in each case, outside of the United Kingdom. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, although such means of communication shall not be valid if instituted from the United Kingdom. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, provided the managers present do not constitute a majority of managers residing in the United Kingdom. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers (other than where a majority of those signing are resident in the United Kingdom).

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 15.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the Sole Shareholder - Collective Decisions of the Shareholders**

**Art. 16.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 18.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's year commences on 1 January, and ends on 31 December of the same year.

**Art. 20.** Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.



## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

### *Subscription and Payment*

The four hundred thirty-five (435) shares have been subscribed by LaSalle UK VENTURES, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of eight thousand seven hundred pound sterling (GBP 8,700.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

### *General Meeting of Shareholders*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg;
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
  - Ms. Stéphanie Anne Duval, Associate Director, born on 10 June 1971 in Sainte-Catherine, France, residing at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
  - Mr. Laurent C.C.M. Bélik, Finance Administration Manager, born on 2 September 1974 in Ixelles, Belgium, residing at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
  - Mr. Craig Anthony Peirce, Associate Director, born on 16 February 1978 in Auckland, New Zealand, residing at 2nd Floor Flat, 6, Cosway Street, Marylebone, London, NW1 5NR, United Kingdom.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le neuf février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LaSalle UK VENTURES, une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.220, ayant son siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

représentée par Madame Cathy Blondel, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 février 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination LaSalle UK VENTURES PROPERTY 3 (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister d'une autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

### **B. Capital social - Part sociales**

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à huit mille sept cents livres sterling (GBP 8.700,-), représenté par quatre cent trente-cinq (435) actions d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 7.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 8.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### **C. Gérance**

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, laquelle déterminera la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique, ou, s'il y en a plusieurs, par la signature individuelle d'un gérant.

**Art. 11.** S'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, lequel peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. A aucun moment il ne pourra y avoir une majorité de résidents du Royaume-Uni au conseil de gérance, et le président ne saurait être un résident du Royaume-Uni.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, dans tous les cas en dehors du Royaume-Uni. Les réunions du Conseil de gérance auront lieu au siège social de la Société, à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Une convocation ne sera pas requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés dans une réunion d'un conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement. De tels moyens de communication ne seront cependant pas valables, s'ils sont mis en œuvre à partir du Royaume-Uni. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, à condition que parmi les gérants présents, il n'y ait pas une majorité de gérants demeurant au Royaume-Uni. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie de circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, ou en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants, (à condition qu'une majorité des signataires ne demeure pas au Royaume-Uni).

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants, ou par toute autre personne dûment mandatée par le conseil de gérance à cette fin.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou par le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Sous réserve d'une majorité plus importante prévue dans les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que moyennant une décision unanime. Pour toute autre modification statutaire, l'approbation d'une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social est requise.

**Art. 18.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 20.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et la paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée.

### *Souscription et libération*

Les quatre cent trente-cinq (435) parts sociales ont été souscrites par LaSalle UK VENTURES, prénommée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été payées en numéraire de sorte que la somme de huit mille sept cents livres sterling (GBP 8.700,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à mille sept cents euros.

### *Assemblée Générale Extraordinaire*

La personne mentionnée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Stéphanie Anne Duval, directrice adjointe, née le 10 juin 1971 à Sainte-Catherine, France, demeurant au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Monsieur Laurent C.C.M. Belik, directeur administratif et financier, né le 2 septembre 1974 à Ixelles, Belgique, demeurant au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Monsieur Craig Anthony Peirce, directeur adjoint, né le 16 février 1978 à Auckland, Nouvelle Zélande, demeurant à 2nd Floor Flat, 6, Cosway Street, Marylebone, Londres NW1 5NR, Royaume-Uni.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Blondel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 février 2007, Relation: EAC/2007/919. — Reçu 130,70 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007031447/239/336.

(070026702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

## **Liberty Ermitage Global Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.051.

In the year two thousand and six, on the thirtieth day of the month of November,

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of LIBERTY ERMITAGE GLOBAL STRATEGY FUND (hereafter referred to as the «Fund»), a société d'investissement à capital variable having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 90.051) incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on 29th November, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») of 21st December, 2002, number 1807.

The meeting was presided by Mrs. Tina Nossent, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs. Géraldine Astgen, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Julia Chappie, private employee, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To resolve on the liquidation of the Fund with effective time date on 1st December 2006.

2. If item 1 is approved, to appoint BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. (represented by Messrs. Guy Hornick and Théo Limpach), Centre Etoile, 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg as liquidator and to determine his powers and remuneration. More specifically, the liquidator is instructed to process redemption requests received prior to the date of the dissolution of the Fund and, to ensure equal treatment of all the shareholders at the date of liquidation, to proceed with redemption payments on such redeemed shares in the same manner and at the same time as the payment of liquidation proceeds to the remaining shareholders.

II. The present Extraordinary General Meeting has been duly convened by notices containing the agenda sent on 10th November, 2006 to all the shareholders by registered mail.

III. The shareholders present or represented, and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. It appears from the attendance - list that out of the 370,108.786 shares in issue 300,797.163 shares are present or represented at the meeting.

V. As a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting by 300,797.163 favourable votes, no abstention and no vote against decides to put the Fund into liquidation with effective date on 1st December, 2006.

*Second resolution*

The meeting by 300,797.163 favourable votes, no abstention and no vote against appoints BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. (represented by Messrs Guy Hornick and Théo Limpach), with registered office at Centre Etoile, 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg as liquidator (hereafter the «Liquidator»).

Subject to article 148 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), the Liquidator is specifically instructed to process redemption requests received prior to the date of the present meeting and to proceed with redemption payments on such redeemed shares in the same manner and at the same time as the payment of liquidation proceeds to the remaining shareholders.

The Liquidator is granted the most general powers provided for by articles 144 to 148bis of the Law. The Liquidator will be entitled to take all action provided by article 145 of the Law without authorisation of the general meeting of shareholders in the situations where this authorisation would be required.

The Liquidator is entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights; renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clauses, consent release and clearance, with or without payment, of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances.

The Liquidator is not required to draw up any inventory and may rely on the accounts of the Fund.

The Liquidator is authorised, under its responsibility, to delegate, with regard to special and determined operations, to one or more proxyholders, such part of its authorities and for such duration as it may determine.

The Liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

Following the passing of the above resolutions, the meeting acknowledges that the audit of the liquidation accounts will be made by the authorised auditor of the Fund.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le trentième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de LIBERTY ERMITAGE GLOBAL STRATEGY FUND (ci-après le «Fonds»), une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social à Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 90.051), constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 29 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1807 du 21 décembre 2002.

L'Assemblée est présidée par Madame Tina Nossent, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Géraldine Astgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Julia Chappie, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le Notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décider la liquidation du Fonds avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2006.

2. Si le point 1<sup>er</sup> est adopté, nommer BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. (représentée par Messieurs Guy Hornick et Théo Limpach), Centre Etoile, 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg, comme liquidateur et déterminer ses pouvoirs et sa rémunération. Plus particulièrement, le liquidateur est chargé de traiter les demandes de rachat reçues avant la date de dissolution du fonds, d'assurer un traitement équitable entre tous les actionnaires à la date de la liquidation et de procéder aux paiements des actions rachetées de la même manière et en même temps que le paiement des bonis de liquidation aux actionnaires restants.

II. La présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour envoyés le 10 novembre 2006 par lettre recommandée à tous les Actionnaires.

III. Les Actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront annexées au présent acte les procurations des Actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les parties présentes.

IV. Il résulte de la liste de présence que sur les 370.108,786 actions émises, 300.797,163 actions sont présentes ou représentées à l'assemblée.

V. Qu'à la suite de ce qui précède, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide par 300.797,163 votes pour, aucune abstention et aucun votes contre de mettre le Fonds en liquidation avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2006.

*Seconde résolution*

L'assemblée décide par 300.797,163 votes pour, aucune abstention et aucun vote contre, de nommer comme liquidateur BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. (représentée par Messieurs Guy Hornick et Théo Limpach), ayant son siège social au Centre Etoile, 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg, (ci-après le «Liquidateur»).

Conformément à l'article 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), le Liquidateur reçoit en particulier pour instruction de faire suite aux demandes de rachats reçues avant la date de la présente Assemblée et de procéder au paiement des rachats des actions concernées de la même manière et en même temps que le paiement du bonis de liquidation aux actionnaires restants.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi. Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des Actionnaires dans les cas où cette autorisation est requise.

Le liquidateur est habilité à libérer le registre de la Société des hypothèques des frais d'enregistrement des privilèges et droits préférentiels, à renoncer à tous droits in rem, droits préférentiels, privilèges, hypothèques et clauses de résiliation, à consentir à des mainlevées et compensations, avec ou sans quittance, de tous droits préférentiels et hypothèques, transcriptions, saisies ou autres charges.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se baser sur les comptes du Fonds.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur a droit à une rémunération conformément aux pratiques usuelles pour les services rendus par des réviseurs d'entreprises.



Suite à l'adoption des résolutions ci-dessus, l'assemblée accepte que le contrôle des comptes de liquidation soit effectué par le réviseur d'entreprises du Fonds.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état civil et demeure, les membres du bureau ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: T. Nossent, G. Astgen, J. Chapple, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 59, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007031556/211/139.

(070026567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

---

### **Etoile Noire S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 100.892.

*Auszug aus den Beschlüssen der ausserordentlichen Generalversammlung vom 18. Januar 2007*

Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden gewählt, Ihre Mandate enden anlässlich der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2006 zu beschließen hat:

- Herr Herbert Müller, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in Wengertswée 14, L-5485 Wormeldange-Haut, Vorsitzender und delegiertes Verwaltungsratsmitglied

- Frau Franziska Dils, Steuerberaterin, wohnhaft in Gotenstrasse 1, D-54293 Trier- Ehrang

- M&M, mit Sitz in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Zum Aufsichtskommissar wird AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, gewählt. Sein Mandat endet ebenfalls anlässlich der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2006 zu beschließen hat.

Zwecks Veröffentlichung im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxembourg.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007032449/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01267. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

---

### **RG Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 82.584.

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de RG GROUP S.A., R.C.S. Luxembourg Numéro B 82.584 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations G numéro 1205 du 20 décembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Rachel Uhl, juriste, domiciliée professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, domicilié professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que la pleine propriété des trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 117.503 et ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, laquelle aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute,

Signé: M. Koeune, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 44, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007031528/211/48.

(070026718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

---

**Matignon Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.777.

L'an deux mille six, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de MATIGNON FINANCE S.A. (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 15, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire Maître Paul Bettingen, le 29 décembre 2004, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, numéro 489 du 25 mai 2005, dont les statuts ont été amendés suivant acte notarié reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx, le 16 décembre 2005, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, numéro 917 du 10 mai 2006. La Société est enregistrée au registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 105.777.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de M. Anthony Braesch, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, qui désigne comme secrétaire M. François Desreumaux, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg. L'Assemblée choisit comme scrutateur M. Thierry Bodson, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par les actionnaires et/ou les mandataires des actionnaires représentés en vertu de procurations émises

par ces derniers et les membres du Bureau. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés et par le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes minutes;

II. il résulte de cette liste de présence que les 3.200 actions de classe A et B représentant l'intégralité du capital social souscrit d'un montant de EUR 32.001,- de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée. Les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour antérieurement à l'Assemblée. L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation. L'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société;
2. Décision d'autoriser le conseil d'administration d'augmenter le capital social de la Société jusqu'à un montant de EUR 850.000.000,-;
3. Décision d'amender les statuts de la Société.

Après délibération, l'Assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société de EUR 101,- (cent un euros) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 32.001,- (trente-deux mille un euros) à un montant de EUR 32.102,- (trente-deux mille cent deux euros) par voie d'émission de 10 (dix) actions nouvelles de classe B et de payer une prime d'émission de EUR 240.964.899,- (deux cent quarante millions neuf cent soixante-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros).

Conformément à l'article 5 de statuts de la Société la prime d'émission sera exclusivement rattachée aux actions de classe B.

#### *Souscription et libération*

L'Assemblée Générale décide d'accepter la souscription et la libération des 10 actions nouvelles de classe B comme suit:

Les 10 (dix) actions nouvelles de classe B sont souscrites par SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, société anonyme de droit luxembourgeois, qui a son siège social à 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Anthony Braesch et Monsieur Thierry Bodson.

Elles sont intégralement libérées par un apport en nature de 1 (une) action de préférence d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) de la société MUPHRID SAS (MUPHRID), une société par actions simplifiée de droit français, qui a son siège social à 17, cours Valmy, 92800 Puteaux, France et représentant 0,027% du capital social de cette société.

Il résulte d'un rapport établi le 27 novembre 2006 par Marco Claude, réviseur d'entreprise, en application des articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, qui a évalué l'action apportée, que l'action apportée a une valeur correspondant au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie et à la prime d'émission.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie et de la prime d'émission.»

Il résulte d'un certificat émis le 27 novembre 2006 par SOCIETE GENERALE BANK & TRUST que:

- SOCIETE GENERALE BANK & TRUST est propriétaire de 1 action de préférence de Muphrid;
- l'action de préférence de Muphrid n'est ni nantie, ni grevée d'autres sûretés;
- l'action de préférence de Muphrid est librement cessible.

Ce rapport du réviseur d'entreprise et ce certificat, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'autoriser le conseil d'administration à augmenter le capital social de la Société par voie d'émission d'actions de classe B ou par voie d'augmentation du pair comptable et le cas échéant le paiement d'une prime d'émission, dans les limites du capital autorisé, qui sera dorénavant fixé à EUR 850.000.000,- (huit cent cinquante millions d'euros), y compris toute prime d'émission éventuelle.

L'Assemblée Générale déclare que le conseil d'administration de la Société lui a préalablement soumis un rapport justifiant le pouvoir de supprimer ou de limiter les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants. Ce rapport, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

### Troisième résolution

En tenant compte de la première et de la deuxième résolution, l'Assemblée décide d'amender l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 32.102,- (trente-deux mille cent deux euros), représenté par 3.169 (trois mille cent soixante-neuf) actions de classe A (Actions A) et 41 (quarante et une) actions de classe B (Actions B). Les actions n'ont pas de valeur nominale. Toute prime d'émission est exclusivement rattachée aux Actions B.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de changement des Statuts.

Le capital social autorisé, y compris toute prime d'émission éventuelle, est fixé à EUR 850.000.000,- (huit cent cinquante millions d'euros).

Le Conseil d'Administration est dès à présent autorisé à augmenter le capital social de la Société, dans les limites du capital autorisé, pendant une période de 5 ans calculée depuis le jour de la publication de l'acte modificatif des statuts du 27 novembre 2006, par voie d'émission d'Actions B ou par voie d'augmentation du pair comptable des actions existantes et le cas échéant le paiement d'une prime d'émission. Le Conseil d'Administration décidera d'augmenter le capital social et acceptera les souscriptions. Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions de toute souscription. Dans le cadre de la présente autorisation d'augmenter le capital le Conseil d'Administration est autorisé à supprimer ou à limiter les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants.

Chaque fois que le Conseil d'Administration agira afin de faire produire ses effets à une augmentation de capital, telle qu'autorisée, le présent Article 5 sera modifié de telle façon qu'il reflète le résultat de cette action. Le Conseil d'Administration prendra ou autorisera toute personne à prendre les mesures nécessaires aux fins d'obtenir la publication de cette modification.»

### Dispositions transitoires

Suite à cette augmentation de capital, le capital social de la Société se répartit désormais comme suit:

- SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, 3.168 actions de classe A et 41 actions de classe B;
- VINCI B.V., 1 action de classe A.

### Droit d'apport

Aux termes d'un acte d'apport en date du 16 décembre 2005, enregistré à Mersch, le 27 décembre 2005, volume 434 folio 66 case 12, la Société est devenue propriétaire des 3.701 (trois mille sept cent une) actions de la société précitée MUPHRID SAS (MUPHRID), une société par actions simplifiée de droit français, qui a son siège social à 17, cours Valmy, 92800 Puteaux, France et représentant 100% du capital social de cette société.

Le présent apport en nature consistant en l'apport à la Société de l'action supplémentaire émise par cette société Muphrid suite à une augmentation de son capital social, et maintenant sa participation dans celle-ci à 100%, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit une exemption du droit d'apport, et en requiert l'application.

### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société à la suite du présent acte sont estimés à environ sept mille euros.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braesch, F. Desreumaux, T. Bodson, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 6 décembre 2006, vol. 440, fol. 12, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007031559/242/127.

(070026653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

### Européenne de Travaux Spécialisés S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 86.711.

La FIDUCIAIRE I.T.P.S.A dénonce, avec effet immédiat, le siège de la Société Anonyme EUROPEENNE DE TRAVAUX SPECIALISES S.A., à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

## FIDUCIAIRE ITP

Signature

Madame Nora Brahimi démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'Administrateur de la Société Anonyme EUROPEENNE DE TRAVAUX SPECIALISES S.A.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

N. Brahimi.

Madame Brigitte Siret démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'Administrateur de la Société Anonyme EUROPEENNE DE TRAVAUX SPECIALISES S.A.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

B. Siret.

Monsieur Pascal Bonnet démissionne, avec effet immédiat, de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société Anonyme EUROPEENNE DE TRAVAUX SPECIALISES S.A.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

P. Bonnet.

Référence de publication: 2007031577/1038/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00603. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

**On Air s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4917 Bascharage, rue de la Continentale.

R.C.S. Luxembourg B 52.105.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 février 2006*

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 20 février 2006:

1) Monsieur Klein Patrick, né le 4 novembre 1975 à Luxembourg, demeurant à L-4383 Ehlerange, 48, Cité od Gewaennchen, cède la totalité de ses parts sociales de 123,9468 chacune à Madame Rasquin Vera, épouse Klein, née le 13 mai 1949 à Pétange, demeurant à L-4917 Bascharage, 25, rue de la Continentale.

2) Monsieur Klein Patrick, préqualifié, donne sa démission en tant que gérant technique avec effet immédiat.

3) A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital social de la S.à r.l. ON AIR se trouve désormais réparti de la manière suivante:

Madame Rasquin Vera, préqualifiée: 100 parts

4) La S.à r.l. ON AIR sera dorénavant valablement engagée par la seule signature de l'associée unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Bascharage, le 20 février 2006.

*Pour le compte de la société*

Signature

Référence de publication: 2007032454/670/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00334. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070027089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

**Sozan Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 14.004.

—  
L'an deux mille six le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SOZAN HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 14.004, constituée suivant acte reçu le 23 juillet 1976, publié au Mémorial C numéro 220, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 14 octobre 1976.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Laurence Lambert, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.000 (deux mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

Refonte complète des statuts (suivant projet en annexe) sans toucher néanmoins ni à la forme, ni à l'objet de la société. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée décide d'adapter les statuts aux diverses modifications apportées jusqu'à ce jour à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de procéder à une refonte complète des statuts, sans toutefois apporter de modifications ni à sa forme, ni à son objet, ni à sa dénomination, ni à ses autres caractéristiques essentielles, pour leur donner la teneur suivante:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de SOZAN HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à USD 1.000.000,- (un million de dollars américains) représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de USD 500,- (cinq cents dollars américains) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.



Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou telefax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil ou du président dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier lundi du mois de mai à 8.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Uhl, L. Lambert, J. Seil, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 40, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007031626/211/157.

(070026719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

#### **Reka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 3, rue Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 70.362.

L'an deux mille six, le vingt novembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REKA S.A., avec siège social à L-3372 Leudelange, 22, am Bann (actuellement renommée, 3, rue Drosbach), constituée suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas dit Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 16 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 661 du 1<sup>er</sup> septembre 1999, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Metzler, en date du 21 février 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 834 du 1<sup>er</sup> juin 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 70.362.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Doris Bintner, administrateur d'entreprise, demeurant à L-1230 Luxembourg, 31, rue Jean Bertels,

qui désigne comme secrétaire Madame Madeleine Bintner-Schmit, sans état particulier, demeurant à L-7451 Lintgen, 4, rue Knépel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc Bintner, maître-imprimeur, demeurant à L-8707 Useldange, 2, an Hiesel.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de deux cent soixante-dix-neuf mille euros (EUR 279.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,00), par la création et l'émission de neuf cents (900) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par incorporation de réserves.

2. Modification subséquente de l'article cinq des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent soixante-dix-neuf mille euros (EUR 279.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00) à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,00), par la création et l'émission de neuf cents (900) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par incorporation de réserves.

L'existence de ces réserves a été prouvée au notaire instrumentaire par la production du bilan arrêté au 31 décembre 2005 et d'un certificat du commissaire aux comptes daté du 17 novembre 2006.

Ensuite, l'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée de deux cent soixante-dix-neuf mille euros (EUR 279.000,00) les actionnaires existants, au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

Sont ensuite intervenus les actionnaires existants lesquels ont déclaré souscrire l'augmentation de capital ci-avant décidée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article cinq des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,00), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,00) chacune, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra racheter ses propres actions en observant les conditions prévues par la loi.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombent à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: D. Bintner, M. Bintner, J.-M. Bintner, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, vol. 156S, fol. 21, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007031628/227/76.

(070026509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

---

**Novator Telecom Finland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 108.214.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 décembre 2006 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007031847/802/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03795. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

---

**The Massive Luxco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.913.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 9 février 2007 que:

- M<sup>e</sup> Stef Oostvogels, avocat, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

M<sup>e</sup> Delphine Tempe, avocate, née le 15 février 1971 à Strasbourg (France), ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et

M. Philip Prescott, comptable, né le 5 juillet 1968 à Liverpool (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à 111 Strand, London WC2R OAG (Royaume-Uni),

ont été réélus aux fonctions d'administrateur de la société, leur mandat étant arrivé à échéance.

- Le mandat des administrateurs expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2007 et qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007032002/6465/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05165. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

---

**SatBirds Finance, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.758.

—  
L'an deux mille six, le dix-huit juillet, à 10.45 heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SatBirds FINANCE, une société anonyme régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.758 (la «Société Absorbante»), constituée suivant acte reçu par

Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 20 juillet 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 juin 2006, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Monsieur Claude Ehlinger, administrateur A de la Société, demeurant à Paris,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Marc Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gildas Le Pannéer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée a pour

*Ordre du jour:*

1. Reconnaissance et approbation de la fusion par voie d'absorption par la Société Absorbante de SatBirds CAPITAL PARTICIPATIONS, une société anonyme constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.760 (la «Société Absorbée»), et des documents y relatifs;

2. Echange des actions détenues par les actionnaires de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante en proportion avec leur participation dans la Société Absorbée multiplié par la parité d'échange telle que définie dans le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1126 en date du 9 juin 2006;

3. Reconnaissance et approbation de la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée du fait de la transmission universelle de son patrimoine à la Société Absorbante;

4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes

*Première résolution*

L'assemblée générale reconnaît avoir pris entière connaissance:

- du rapport écrit détaillé expliquant et justifiant juridiquement et économiquement la fusion envisagée, dressé initialement par le gérant unique de la Société Absorbante en date du 2 juin 2006;

- du projet de fusion retenu initialement par le gérant unique de la Société Absorbante en date du 8 juin 2006, tel qu'il a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1126 en date du 9 juin 2006, et aux termes duquel la Société Absorbée transmet à titre de fusion à la Société Absorbante la totalité de son patrimoine, moyennant l'attribution aux actionnaires de la Société Absorbée d'un nombre d'actions dans la Société Absorbante égal au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société Absorbée multiplié par la parité de conversion; et

- le rapport du réviseur d'entreprise établi par Interaudit en date du 9 juin 2006 relatif au projet de fusion, et décide d'approuver dans toutes leurs dispositions les documents relatifs au projet et la fusion qu'il prévoit, l'évaluation du patrimoine transmis et sa rémunération.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide, en contrepartie de l'apport par la Société Absorbée de l'ensemble de son patrimoine à la Société Absorbante, d'attribuer aux actionnaires de la Société Absorbée un nombre égal d'actions dans la Société Absorbante à celui qu'ils détiennent dans la Société Absorbée multiplié par une parité de conversion correspondant au ratio suivant 1.928.400/1.906.616. Corrélativement, les actions de la Société Absorbée sont annulées.

L'assemblée générale décide unanimement de déroger aux dispositions prévues initialement par le projet de fusion concernant l'occurrence de rompus lors du rapport de conversion, et décide que plutôt de verser une soulte aux actionnaires de la Société Absorbée en cas d'apparition de rompus, un arrondi du nombre d'actions résultant de la conversion est arrêté dans l'acte de cette présente assemblée générale, de telle sorte que les actions de la Société Absorbante sont attribuées directement aux actionnaires, de la Société Absorbée dans les proportions suivantes:

- un million trois cent quinze mille quatre-vingt-quinze (1.315.095) actions de la Société Absorbante attribuées à EUTELSAT COMMUNICATIONS, une société anonyme constituée et régie selon le droit Français, immatriculée auprès

du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 481 043 040, ayant son siège social au 70, rue Balard, 75015 Paris, France; et

- six cent treize mille trois cent cinq (613.305) actions de la Société Absorbante attribuées à EUTELSAT FINANCE, une société par actions simplifiée constituée et régie selon le droit Français, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 484 694 278, ayant son siège social au 70, rue Balard, 75015 Paris, France.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide que, par le seul fait et à partir de la réalisation définitive de l'annulation des actions détenues par la Société Absorbée dans la Société Absorbante puis l'allocation concomitante d'un même nombre d'actions de la Société Absorbante aux actionnaires de la Société Absorbée, destinée à rémunérer la transmission du patrimoine de cette dernière à la Société Absorbante, la Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit sans liquidation. L'assemblée générale constate en conséquence qu'il ne sera procédé à aucune opération de liquidation de la Société Absorbée étant donné que la totalité du patrimoine de cette société sera transmise à la Société Absorbante.

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux sociétés qui fusionnent ainsi que du projet de fusion.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société Absorbante ou qui sont mis à sa charge en raison de sa fusion avec la Société Absorbée, s'élève à environ .

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Ehlinger, M. Elvinger, G. Le Pannéer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 juillet 2006, vol. 437, fol. 80, case 10. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Weber.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 septembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007031636/242/95.

(070026309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

---

**The Massive Luxco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.913.

Le bilan au 31 décembre 2004 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 février 2007.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007032005/6465/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05158. - Reçu 109 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070026678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

---

**Agence Immobilière Hein et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 30, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 22.430.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour AGENCE IMMOBILIERE HEIN & CIE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007032003/3222/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04654. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

---

**Agence Immobilière Hein et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 30, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 22.430.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AGENCE IMMOBILIERE HEIN & CIE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007032004/3222/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04667. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

---

**The Massive Luxco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.913.

Le bilan au 31 décembre 2003 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 février 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007032006/6465/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05155. - Reçu 111 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

---

**Server Group Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 68.574.

RECTIFICATIF

Les statuts coordonnés rectificatif de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 février 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007032070/5770/14.

(070027432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

---

**L'Entreprise Immobilière Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 82.722.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007032007/2336/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04336. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

---

**L'Entreprise Immobilière Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 82.722.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007032008/2336/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04333. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

---

**VA No1 (Regnault) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.538.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007032071/242/12.

(070027134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

---

**DENIM HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 93.010.

*Extrait des décisions de l'associé unique / des associés prises en date du 12 février 2007*

1) Le siège social a été transféré de L-1855 Luxembourg 46A, avenue John F. Kennedy à L-2340 Luxembourg 6, rue Philippe II.

2) Monsieur Christophe Cahuzac, né le 26 octobre 1972 à St-Mard (Belgique), résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II et Monsieur Pascal Leclerc, né le 4 décembre 1966 à Longwy (France) résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II ont été nommés gérants de la société, pour une période illimitée (en remplacement de Monsieur Godfrey Abel, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DENIM HOLDCO S.à.r.l.*

C. Cahuzac

Référence de publication: 2007032424/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB03878. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

---

**Fila Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.195.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 novembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007032072/242/12.

(070027162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

---

**Luxembourg (Overseas) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 120.821.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45732 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007032076/211/11.

(070027294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

---

**Secinvest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 87.357.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 février 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007032077/202/12.

(070027354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

---

**ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 19.116.

---

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire d'ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A. du 17 juillet 2006*

Par résolution circulaire les actionnaires ont unanimement approuvé les résolutions suivantes:

1. Nomination de Madame Tonika Hirdman en qualité d'administrateur, demeurant 46, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et dont le mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012;

2. Nomination de Madame Tonika Hirdman en qualité d'administrateur-délégué, demeurant 46, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en charge de la gestion journalière de la société à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Pour extrait et traduction conformes

ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007032459/44/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01381. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

---

**Homeside Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée,**

(anc. NCB Warrant Holdings II S.à r.l.).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.405.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 février 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007032111/202/13.

(070027353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

---

**Dolce & Gabbana Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.016.

Les comptes consolidés au 31 mars 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007032115/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB03905. - Reçu 70 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

---

**SQ Luxco, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 93.632.

*Extrait des décisions des associés prises en date du 13 février 2007*

1) Le siège social a été transféré de L-1855 Luxembourg 46A, avenue John F. Kennedy à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

2) Monsieur Christophe Cahuzac, né le 26 octobre 1972 à St-Mard (Belgique), résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II et Monsieur Pascal Leclerc, né le 4 décembre 1966 à Longwy (France) résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II ont été nommés gérants de la société, pour une période limitée à 6 ans (en remplacement de Monsieur Godfrey Abel, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SQ LUXCO S.à.r.l*

C. Cahuzac

Référence de publication: 2007032427/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB03906. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

---

**Novacap Luxembourg (Participation 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.769.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007032116/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04441. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

---

**Gilberti Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 62.297.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007032117/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04442. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

---

**Eurolieum S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 78.854.

Les comptes annuels au 31 mars 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 13 février 2007.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2007032118/556/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB04033. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

---

**Euro Gwyneth S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 110.650.

Les comptes annuels au 31 mars 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 13 février 2007.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2007032119/556/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB04052. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

---

**Euro Les Tours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.131.100,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 99.186.

Les comptes annuels au 31 mars 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 13 février 2007.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2007032120/556/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB04045. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

---

**Euro Porto S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 600.000,00.**Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 114.475.

Les comptes annuels au 31 mars 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 13 février 2007.

Signature  
Gérant

Référence de publication: 2007032121/556/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB04056. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

---

**Euroalex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 537.400,00.**Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 103.695.

Les comptes annuels au 31 mars 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 13 février 2007.

Signature  
Gérant

Référence de publication: 2007032122/556/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB04054. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

---

**Locarno Investments S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 85.074.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007032123/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00357. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

---

**Plastiflex Participations S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 38.182.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 16 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007032124/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04848. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

---

**Spellini Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4039 Esch-sur-Alzette, 69, rue Bourgrund.

R.C.S. Luxembourg B 75.942.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007032125/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04321. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

---

**Gaz d'Orient S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 54.591.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 12 avril 1996, publié au Mémorial, Recueil C n ° 342 du 17 juillet 1996.

Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du 28 mai 2002 par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en cours de publication.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 18 décembre 2006 que, suite au décès de Mademoiselle Elisabeth Antona survenu en date du 10 décembre 2006, Monsieur Lionel Capiiaux, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été coopté comme administrateur en remplacement de Mademoiselle Elisabeth Antona. Monsieur Lionel Capiiaux terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

*Pour GAZ D'ORIENT S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signatures

Référence de publication: 2007032463/687/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02565. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

---

**Agri-Distribution SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8551 Noerdange, 14, rue de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg B 96.989.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007032128/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02903. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

---

**Klugher S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 55.033.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007032132/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04294. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

---

**Klugher S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 55.033.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007032133/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04291. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

---

**A&A Inform S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 93.515.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007032507/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05015. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

---

**Admin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1453 Luxembourg, 114, route d'Echternach.  
R.C.S. Luxembourg B 124.407.

**STATUTS**

L'an deux mille sept, le neuf février.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

Monsieur Guido Taels, consultant, demeurant à L-1453 Luxembourg, 114, route d'Echternach.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet la prestation de services administratifs et de bureau, en relation avec la consolidation de patrimoines à l'exclusion de conseils financiers ainsi que toutes activités se rattachant à cet objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation. En outre, la société a pour objet tous actes, transactions, opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière civile, commerciale et financière se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou qui peuvent favoriser l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que tout travail administratif, d'intermédiaire commercial, de marketing et de mandats d'organisation technique; l'acquisition, la vente, la détention, la mise en valeur d'immeubles pour compte propre, ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-avant.

La société pourra exercer toutes activités de prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de ADMIN S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Monsieur Guido Taels, consultant, demeurant à L-1453 Luxembourg, 114, route d'Echternach.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2007.

*Evaluation*

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Guido Taels, consultant, demeurant à L-1453 Luxembourg, 114, route d'Echternach.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à demeurant à L-1453 Luxembourg, 114, route d'Echternach.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Taels, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 15 février 2007, vol. 364, fol. 18, case 11. - Reçu 124 euros.

*Le Receveur ff. (signé): D. Speller.*

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 février 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007032210/201/108.

(070027072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

**ENGELDINGER et associés, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 5, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 22.598.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007032144/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB03927. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070026943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.